

# COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'HUISNE SARTHOISE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-247200686-20221214-D\_14\_12\_22\_27-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/12/2022

Affichage : 19/12/2022

**Délibération n°14-12-2022-027**

7.1 Décisions budgétaires

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE *Séance du Mercredi 14 décembre 2022*

Date de convocation	8 décembre 2022
Date d'affichage	8 décembre 2022

Membres en exercice	55
Membres présents	41
Votants	50 (dont 9 pouvoirs)

L'AN DEUX MILLE VINGT DEUX, le 14 décembre à 18h00  
le Conseil de Communauté, légalement convoqué, s'est réuni à la Salle polyvalente à Saint Aubin des Coudrais, sous la présidence de M. Didier REVEAU.

**Etaient présents** : 41 – M. Serge AUGER, M. Éric BARBIER, M. Emmanuel BOIS, M. Pascal BOURGOIN, M. Régis BOURNEUF, M. Régis BREBION, Mme Catherine CHANTEPIE, M. Guy CHEVAUCHER, M. Jean-Pierre CIRON, M. Joël CIRON, Mme Christine CORMIER, M. Dominique COUALLIER, M. Alain CRUCHET, Mme Amélie DANGEUL, M. Arnault de CALONNE, Mme Liliane DENIS, M. Jean DUMUR, Mme Patricia ÉDET, M. Dominique ÉDON, M. Yves GOULLIER, M. Thierry GUÉRIN, Mme Cécile KNITTEL, Mme Marie-Line LEDRU, Mme Michèle LEGESNE, Mme Bénédicte MARCHAIS, M. Roland MARCOTTE, Mme Myriam MORAND, M. Jannick NIEL, M. Michel ODEAU, M. Eric PAPILLON, M. Willy PAUVERT, Mme Françoise PELLODI, Mme Nadège PIOGER, M. José PLANS, M. Jean-Yves RENARD, M. Thierry RENVOIZÉ, M. Didier REVEAU, M. Xavier TERRIER, M. Didier TORCHÉ, Mme Christiane VAN RYSSEL, Mme Laëtitia VEEGAERT.

**Etaient représentés** : 0

**Pouvoirs** : 9 – M. Thierry BODIN ayant donné pouvoir à M. Emmanuel BOIS, Mme Catherine BOSSY ayant donné pouvoir à Mme Christine CORMIER, M. Nicolas CHABLE ayant donné pouvoir à Mme Françoise PELLODI, M. Gérard GUESNÉ ayant donné pouvoir à M. Eric PAPILLON, Mme Delphine LETESSIER ayant donné pouvoir à Mme Bénédicte MARCHAIS, M. Laurent PHILIBERT ayant donné pouvoir à Mme Cécile KNITTEL, Mme Sylvie SEQUEIRA ayant donné pouvoir à M. Didier REVEAU, M. Gaëtan THOMAS ayant donné pouvoir à Mme Christiane Van RYSSEL, Mme Sandra TRASSART-ROQUAIN ayant donné pouvoir à Mme Catherine CHANTEPIE.

**Etaient excusés** : 5 - M. Raymond BELLENCONTRE, M. Pierre BOULARD, M. Éric DESCOMBES, M. Jean-Yves HERMELINE, M. Jean-Pierre TORCHÉ,

**Secrétaire de séance** : Mme Michèle LEGESNE.

# COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'HUISNE SARTHOISE

## BUDGET : DÉCISION MODIFICATIVE N°2 DU BUDGET ANNEXE SPANC 2022

Le Conseil de communauté,  
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu le budget annexe SPANC 2022 voté le 13 avril 2022,  
Vu la décision modificative n°1 du budget annexe SPANC 2022 validée le 10 octobre 2022 par délibération n°10-10-2022-027,  
Vu la révision n°1 de l'AE-CP SPANC 2022-2026 validée le 14 décembre 2022 par délibération n°14-12-2022-026,  
Vu le rapport du Président présenté par M. Jannick NIEL, Vice-président en charge des Finances,  
Après en avoir délibéré,

**APPROUVE**, conformément au détail ci-dessous, la décision modificative n°2 du budget annexe SPANC 2022 :

FONCTIONNEMENT						
Chapitre	Article	Intitulé	BP 2022		Montant DM	Budget total
<i>D011</i>	611 AE/CP	Sous traitance générale SPANC 2022-2025	46 696 €	-	26 698 €	19 998 €
<b>TOTAL DEPENSES</b>					<b>-26 698 €</b>	
Chapitre	Article	Intitulé	BP 2022		Montant DM	Budget total
<i>R70</i>	7062	Redevances ANC	65 274 €	-	26 698 €	38 576 €
<b>TOTAL RECETTES</b>					<b>-26 698 €</b>	

Au regard de cette décision modificative n°2, le budget annexe SPANC 2022 s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

	BP 2022	DM n°2	BP 2022 actualisé
Section de fonctionnement	76 038 €	-26 698 €	49 340 €
Section d'investissement	7 650 €	0 €	7 650 €

Adopté à l'unanimité

Voix pour : 50  
Voix contre : 0  
Abstention : 0

Fait et délibéré en séance publique  
Le 14 décembre 2022  
Pour extrait conforme  
Le 15 décembre 2022

Le Président

M. Didier REVEAU